

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD**

**DU MARDI 22 AOÛT 2017**

**Présents** : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, LACROIX Régis, GIRIE Isabelle, BONIN Philippe, MORNICO Sonia et NICOT Karelle.

**Absents excusés** : MM. GRECO Corinne (pouvoir à BLASER Michel), LACROIX Arnaud et DAVID Julien.

**Secrétaire de séance** : Mme BERTHOLINO Michèle

Début de la séance : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne l'autorisation au Conseil municipal de rajouter trois points :

- Urbanisme : proposition d'acquisition de terrain communal
- Finances : modalités d'attribution des gratifications
- Chasse : validation du bail.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Finances**

##### **Subventions 2017**

Monsieur le Maire présente les dossiers de demandes de subvention transmis par les associations locales et demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les attributions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal attribue les subventions aux associations locales comme suit :

- |   |       |
|---|-------|
| - Foyer Rural de Maisod « les 3 fontaines » | 300 € |
| - Vélo Club Haut-Jura Saint-Claude          | 400 € |
| - Coopérative Scolaire du RPI « En Sapey »  | 150 € |
| - Football Club de la Pyle                  | 100 € |

Monsieur le Maire est chargé d'engager la dépense correspondante sur le budget 2017.

##### **Octroi de libéralités - modalités d'attribution de gratifications**

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent de la collectivité va atteindre ses 20 ans d'ancienneté cette année. Il informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour fixer les modalités d'attribution des gratifications pour répondre aux exigences réglementaires. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les modalités comme suit : - Catégories de bénéficiaires : les agents de la commune, titulaires et non titulaires.

- Evénements donnant lieu à l'octroi de gratifications : départ à la retraite, mutation, ancienneté.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **SIEA de la Mercantine**

##### **Présentation et approbation du RPQS 2016 (Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'Eau)**

Monsieur le Maire présente le RPQS 2016 qui est approuvé, à l'unanimité.

#### **Travaux**

##### **Assainissement – salle polyvalente – validation du devis**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'installer une micro-station de traitement des eaux usées avant réseau à la salle polyvalente. Pour ce faire, trois entreprises ont été sollicitées et deux devis ont été réceptionnés en mairie.

Après les avoir étudiés, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise Guenuchot TP de Charchilla, à la somme de 20.800 € ht (24.960 € ttc) et autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

## **Urbanisme**

### **Proposition d'acquisition de terrain communal**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la famille de M. Alabouvette. Elle sollicite le Conseil municipal pour acquérir une bande de terrain (environ 210 m<sup>2</sup>) sur la parcelle communale cadastrée AB 276 afin de permettre la création d'un accès sur la parcelle AB 116 leur appartenant. Monsieur le Maire précise que la commune, par délibération n° 2014/46 en date du 10 décembre 2014, a fixé le prix au m<sup>2</sup> de terrain d'aisance à 12.00 € ttc.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder une bande de terrain d'environ 210 m<sup>2</sup> (superficie définitive actée par le plan de bornage).

Les frais de bornage et frais notariaux seront à la charge du demandeur. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente.

## **Chasse**

### **Validation du bail**

Monsieur le Maire rappelle que le bail signé le 03 septembre 2014 pour une durée de trois ans a été résilié le 02 mars 2017 par délibération du Conseil municipal n° 2017/06 en date du 28 février 2017. Il précise qu'il a rencontré le Président de l'ACCA de Maisod le 17 août dernier. Il donne lecture de son courrier du 20 août dernier, dans lequel il répond favorablement à l'organisation d'animations et d'événements sur le village, comme le souhaitait Monsieur le Maire. Maintenant, en vue de l'ouverture de la saison 2017, il y a lieu de réfléchir à l'organisation de la chasse sur Maisod. Monsieur le Maire propose l'instauration d'un bail annuel de chasse. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le bail de location des terrains communaux à l'ACCA de Maisod pour la saison 2017/2018 (du 03 septembre 2017 au 02 septembre 2018) et fixe le prix de location à 127 €. En outre, le Conseil municipal rappelle à l'association que la chasse est un loisir qui doit être accessible à toute personne ayant un permis de chasse et souhaitant pratiquer cette activité. Les personnes « ayant droit », désirant adhérer à l'association de chasse, le seront d'office après avoir réglé leur cotisation annuelle (carte). Si le nombre d'adhérents à l'association doit être limité, il le sera par les membres « non ayant droit ». Tous les adhérents devront également signer la charte des chasseurs du Doubs et du Jura.

De plus, afin d'échanger avec la population, le Conseil demande à l'ACCA de s'engager à organiser au moins une manifestation d'importance par an tel que repas champêtre, fête, ...

Enfin, le Conseil municipal autorise tous types de chasse sur le territoire communal, sans aucune restriction de zones.

**Point sur les dossiers** : Monsieur le Maire dresse le bilan des travaux effectués depuis le changement de gérance de l'hôtel-restaurant.

Questions diverses :

- **Affaires scolaires** : Monsieur le Maire donne lecture du Courrier de M. et Mme Buffaut sollicitant une dérogation scolaire pour l'inscription de leur fils de 2 ans à l'école publique de Moirans-en-Montagne. Le Conseil municipal rappelle que la compétence scolaire a été transférée au SIVOS « En Sapey » qui a refusé la demande de dérogation en date du Conseil syndical du 05 juillet dernier. C'est pourquoi les conseillers émettent un avis défavorable. Monsieur le Maire précise qu'il a eu une conversation téléphonique avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale qui a approuvé cette décision.

- **Action sociale - stage de réinsertion - participation** financière : Monsieur le Maire rappelle qu'une personne de Maisod en réinsertion sociale a effectué 140 h de travaux d'intérêt général (TIG) sur le SIVOS. Comme l'IEN de Saint-Claude a refusé que ce travail soit effectué sur l'école de Charchilla, c'est l'accueil de loisirs qui a assuré son encadrement ; elle intervenait pour la préparation de la cantine et de la garderie et elle a assuré un TAP Kapla. Pour la remercier de l'excellent travail qu'elle a accompli, Monsieur le Maire propose de lui offrir un bon d'achat de 150 € dans le magasin « le Dressing de Mumu » à Moirans-en-Montagne. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante.